ART. 42 N° II-765

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-765

présenté par

M. Sorre, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation,
M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq,
M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud,
M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel et Mme Trouvé

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

ART. 42 N° II-765

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	200 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole Plan d'urgence de recrutement des 4 000	0	0
postes enseignants supprimés dans le PLF 2025 (ligne nouvelle)	200 000 000	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite dénoncer la suppression de 4 000 ETP d'enseignants, dont 3 155 ETP rien que pour le 1^{er} degré public.

Il s'agit d'une véritable saignée du service public de l'éducation comme l'Education nationale en a rarement connu. Le niveau des suppressions de postes cette année est tel que l'intersyndicale - rassemblant les syndicats représentatifs du secteur, la FSU, l'Unsa, FO, la CFDT Education, la CGT Educ'action, le Snalc et Sud Education – a annoncé lundi 14 octobre 2024 le dépôt d'« une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève national unitaire », à compter du lundi 4 novembre et jusqu'au 31 mars, « dans un cadre intersyndical inédit depuis la mise en place de cette procédure, en 2008 ». Cette saignée est d'autant plus grave qu'elle s'inscrit dans un processus de suppressions de postes entamées depuis de nombreuses années : à titre d'illustration, le SNES-FSU souligne que 8 865 postes ont déjà été supprimés ces 7 dernières années dans le 2nd degré.

Le ministère de l'Education nationale tente de justifier cette coupe sur la base d'un argument d'ordre démographique, en mettant en avant la baisse du nombre d'élèves « qui devrait s'accélérer avec 97 000 élèves en moins à la rentrée 2025 ». Or, cette argument est totalement fallacieux : comme le souligne l'intersyndicale dans un communiqué du 21 octobre 2024 : « Il ne s'agit pas de suivre la démographie », comme invoqué par le ministère, selon eux. « Si la variable démographique était vraiment votre boussole et celle de vos prédécesseurs, des emplois auraient été créés et non supprimés dans le second degré ces six dernières années », ajoutent les syndicats qui

ART. 42 N° II-765

demandent « la création de tous les postes nécessaires ». Il ne s'agit donc en réalité que d'une instrumentalisation de la question démographique pour justifier une mesure austéritaire de plus.

Ces suppressions sont d'autant plus incompréhensibles, qu'à moyens constants à minima, cette baisse démographique pourrait être l'opportunité de réduire le nombre d'élèves par classe, afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. En effet, selon le rapport de l'OCDE « Regards sur l'éducation » 2024, le nombre moyen d'élèves par classe à l'école primaire est de 21,3 élèves, contre seulement 19,1 au sein de l'Union européenne.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons réaffecter les crédits nécessaires à la réouverture de ces 4 000 postes d'enseignants dans l'Education nationale.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons un transfert de crédits à hauteur de 200 millions d'euros en autorisations d'engagements et en crédits de paiement de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » vers un nouveau programme « Plan d'urgence de recrutement des 4 000 postes enseignants supprimés dans le PLF 2025 ». Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.